

## un étudiant peut-il représenter un client?

Par **piccola**, le **30/09/2010** à **20:37**

bonjour,  
je suis en licence de droit et je voudrais savoir s'il est possible de représenter quelqu'un en tant qu'avocat si on est simplement étudiant et que l'on n'a pas le CAPA ??  
merci pour vos réponses

Par **jeeecy**, le **01/10/2010** à **07:56**

la réponse est dans la question !!!!!!!

si tu n'as pas le CAPA tu ne peux représenter quelqu'un en tant qu'avocat

par contre devant les juridictions sans représentation obligatoire par un avocat, une personne peut en représenter une autre mais elle doit être munie d'un pouvoir spécial (par exemple les conseillers syndicaux au conseil de prud'hommes)

toutefois il faut être au courant à la fois des règles procédurales et des règles de fond si tu ne veux pas avoir une catastrophe

en plus il te faudra souscrire une assurance pour couvrir ta responsabilité ;)

Par **Camille**, le **01/10/2010** à **13:42**

Bjr,  
En gros, c'est un peu comme le permis de conduire, en somme...

 image not found or type unknown